



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, vendredi 03 mars 2017

Bilan provisoire de la sécurité routière à Mayotte au titre de l'année 2016

Le bilan provisoire au titre de l'année 2016 de la sécurité routière à Mayotte, met en évidence comme les années précédentes une baisse des accidents corporels, une baisse du nombre de blessés (hospitalisés et non hospitalisés) et, une augmentation du nombre de tués (1 tué de plus).

En 2016, les 8 personnes décédées étaient toutes des usagers vulnérables : 3 piétons, 3 scootéristes, 1 cycliste et 1 motoriste). 7 de ces accidents ont eu lieu sur le réseau national contre 1 sur la route départementale. On constate un nombre d'accidents mortels plus élevé la nuit, 5 contre 3 en journée, essentiellement dans la commune de Mamoudzou (6 tués sur 8) soit 86% en agglomération. La proportion d'homme est plus élevée, 6 hommes tués contre 2 femmes, d'une moyenne d'âge entre 14 et 44 ans.

La présence régulières des forces de l'ordre (police et gendarmerie nationales) le long du réseau routier a permis de constater et de relever de nombreuses infractions commises par les usagers mettant souvent en danger les autres usagers de la route. Ces infractions ont touché aussi bien les conducteurs que les véhicules :

- Plusieurs conducteurs ne disposaient pas de permis de conduire valides,
- un certain nombre conduisaient des véhicules non assurés ou ne disposant pas de contrôle technique valide ou de dispositif d'éclairage conforme à la réglementation
- L'utilisation des oreillettes et téléphone portable en conduite lors de la conduite
- Le port des équipements de sécurité n'a pas toujours été respecté : la ceinture de sécurité particulièrement sur les places arrières et casque non porté

Un non-respect du code de la route et particulièrement au niveau des stationnements ou arrêts, des règles de priorité, de la signalisation horizontale et par des véhicules circulant en sens interdit